



Demander réparation contre un fabricant/vendeur de meuble

Par **marveljojo75**, le **12/05/2008** à **20:01**

Bonjour à tous,

J'ai acheté différents meubles à un fabricant national. Jusqu'à présent pas de problème majeur.

J'ai fait l'acquisition d'un meuble déco de 3m de long sur 2m de haut, et 40 cm de profondeur, livré et installé par le fabricant lui même.

Hors, il y a 2 heures, une vitre fumée de 40cmx40cm, situé à un peu plus d'1 m de haut, s'est explosé sur une petite table basse.

Sans compter le parquet et le meuble (qui se sont retrouvé rayés), mon amie moi même avons eut une peur effroyable, au bruit du son.

Nous avons habituellement des amis avec des enfants ou des animaux.

A la vue de la violence du choc (la vitre n'est plus reconnaissable), que cela aurait il donné si un enfant de bas age ou même un chien serait passé par là à ce moment ?

J'ai fait des photos, y a t il un moyen de demander réparation pour ce préjudice ? Car non seulement j'ai payé cher pour une livraison/installation sur site "sans tracas", je n'ai plus du tout confiance dans les produits du dit fabricant.

Est ce possible de porter plainte ? Si oui, comment ?

Quels sont vos retours ?

Merci d'avance,
Cordialement,
MJ